

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP.^t :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.		
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.		
10 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 » »		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, le 26 Mai.

SOUSCRIPTION NATIONALE
 Organisée par le Conseil municipal de Cahors
 POUR
 L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
 À
LÉON GAMBETTA
 À
 CAHORS

Total des publications précédentes. 28,941 29

Siste de M. Laborie, limonadier, rue Fénélon n° 6.

MM. Laborie, limonadier, rue Fénélon, 5 fr.; Rongé, agent de ville, 1 f.; Carriol, boulanger, 5 fr.

Total de cette liste. 11 »

Liste de M. Bruel, café de la Comédie, boulevard Gambetta.

MM. Bruel Louis, limonadier, 5 fr.; Bruel Raymond, 3 fr.; Escoffié, 1 fr.; Ibert Louis, 5 fr.; Contival Adolphe, 2 fr.; Castes, sergent-majors, 1 fr.; Singlande Jean, 1 fr.; Cagnac Pierre, cadet, 5 fr.

Total de cette liste. 23 »

Liste de M. Vedrenne, café du Progrès, boulevard Gambetta.

MM. A. Fourtet, 2 fr.; Fernand Henras, 5 fr.; Fourtet père 2 fr.; Valet Jérôme, 2 fr.; Ausset Antoine, 2 fr.; Gaubert Jean, 2 fr.; Vedrennes, 2 fr.; Tourriol, 2 fr.

Total de cette liste. 10 »

Liste de M. Fouissac, limonadier, près la caserne d'infanterie.

MM. Fouissac, limonadier, 5 fr.; Rouquié, 2 fr.; Giraud, 2 fr.; Satti, 2 fr.; Sambat, forgeron serrurier à La-barre, 2 fr.; Balesté, 2 fr.

Total de cette liste. 15 »

Liste de M. Paganet, coiffeur, boulevard Gambetta (Sud).

MM. P. Debons, rue Brives, 3 fr.; D. Paganet, coiffeur, 1 fr.

Total de cette liste. 4 »

Liste adressée par M. André Michon, agent consulaire de France, à Villa Nova de Gaia (Portugal).

MM. André Michon, 36,000 reis, Pierre David, 1,000 r.; Frédéric Briner, 1,000 r.; Joseph Alexandre, 1,000 r.; Michel Viecht, 1,000 r.; Joseph Viecht, 1,000 r.; Auguste Maison, 1,000 r.; Mathias Meuzel, 500 r.; François Jeandra, 500 r.; Alexandre Valadier, 900 r.; Joseph Breissac, 4,500 r.; Baumann, 1,500 r.; Lavervé, 1,000 r.; Joseph Hermann, 1,000 r.; — Souscription faite à Porto : MM. Mathieu Lugan 2,250 r., Felice Humbert, 2,250 r.; Ernest Chardron, 2,250 r.; L. Lénat, 900 r.; Hippolyte André et M^{me}, 4,500 r.; Joseph André, 2,250 r.; Oscar Bertrand, 2,250 r.; Felice Cielra, 900 r.; P. Pellereau, 900 r.; P. Girod, 4,500 r.; J. Girod, 4,500 r.; H. Latourrette, 4,500 r.; G. Valeins, 500 r.; Jules Genclioime, 2,000 r.; L. Dupont, 1,500 r.; Victor Gajeau, 1,500 r.; Célestin Bernard, 4,000 r.; Célestin Steffamina, 200 r.; Antonin Blanc, 1,000 r.; Giraud, 2,250 r.; Georges Pereyre, 2,250 r.; Martin Thouret, 2,250 r.; Maury, 2,250 r.; G. Dupuy, 2,250 r.; Romain Chaice, 1,000 r.; Leqy Eugène,

900 r.; Arthur Naulat, 1,000 r.; François Babel, 4,000 r.; J. Lairamayou, 1,500 r.

Total de la liste de M. André Michon, 108,200 reis, soit 601 40

Liste adressée par M. Couture, maire de Castelfranc (Lot).

MM. Couture, 5 fr.; Bernard Cazes, conseiller municipal, 5 fr.; Vialatte François, conseiller municipal, 5 fr.; Béral Hippolyte, conseiller municipal, 5 fr.; Py, représentant de commerce, 2 fr.; S. sous-officier de gendarmerie en retraite, 1 fr.

Total de la liste de M. Couture. 23 »

Liste adressée par M. le baron de Trenqualye, consul à Ostende (Belgique).

MM. le baron de Trenqualye, consul, 20 fr.; Moulin Pierre, patron pêcheur, 5 fr.; Badot Ohvié, matelot pêcheur, 1 fr.; Duchesne Auguste, patron pêcheur, 2 fr.; Dœuvre Fortuné, id. 5 fr.; Léon Fontain, id. 5 fr.; Bayard, id. 2 fr.; H. P. id. 2 fr.; Boisnel Auguste, id. 2 fr.; Elie, commis patron 2 fr.

Total de la liste de M. le baron de Trenqualye. 46 »

Total de la publication. 29,683 37

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
 Séance du 24 mai.
 Présidence de M. BRISSON.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de réforme judiciaire.

M. René Goblet combat le projet qui, dit-il, porte une atteinte absolue à l'indépendance de la magistrature, parce qu'il supprime l'immovibilité. L'immovibilité ne pourrait être admise qu'à la condition qu'elle soit accompagnée d'une réforme générale de nos institutions judiciaires.

L'orateur rappelle d'ailleurs qu'il ne s'est pas trouvé une seule voix dans la commission du Sénat pour appuyer le premier projet déposé en ce sens.

L'orateur est partisan, en principe, de l'élection, mais il craint que les passions politiques soient un obstacle à la justice impartiale. Mais il y a un autre moyen de recruter la magistrature. Il y a celui des listes de présentation, qui a été soutenue dans la commission, sans toutefois y obtenir la majorité. On a répondu que ce système ne conviendrait pas à notre pays, où la tradition césarienne veut que les juges soient de simples fonctionnaires du gouvernement.

L'orateur proteste contre cette doctrine.

L'orateur déclare qu'on a en le tort de séparer le projet de la compétence de celui du personnel. Il n'admet pas cette division. Il poursuit en critiquant en détail le projet, tant au point de vue politique que financier.

S'adressant à la majorité, l'orateur ajoute : « Etes-vous sûrs d'être toujours une majorité ? Nous avons besoin d'une magistrature indépendante, et c'est parce que je crois servir les véritables intérêts de la République que j'invite la Chambre à repousser le projet. »

M. Bernard (du Doubs) défend le projet qui, dit-il, n'est pas une loi politique, mais seulement de réforme judiciaire. Il insiste vivement pour que la Chambre adopte le projet.

M. Fauré loue le discours de M. Goblet : il est d'avis, comme lui, que le projet porte atteinte à l'indépendance de la magistrature et n'aboutira qu'à l'asservissement de la magistrature.

Le moment approche où la magistrature va succomber avec le droit et la liberté. Elle est intègre, on la veut servir. Il est fâcheux que le gouvernement de la République n'emprunte pas à la Prusse

d'autres formules que celle-ci : « La force prime le droit. » (Applaudissements à droite.)

M. Saint-Romme défend le projet. Il insiste sur la nécessité que les magistrats ne soient pas les adversaires du gouvernement.

M. Ribot s'étonne que le ministre ne réponde pas aux questions posées par M. Goblet. Quand on fait disparaître l'immovibilité, et qu'on ne remplace cette garantie que par une institution nouvelle, il faut que le gouvernement prenne devant le pays la responsabilité de la loi.

Sur la demande de M. Martin-Feuillée la suite de la discussion est renvoyée à samedi.

SÉNAT
 Séance du 24 mai.
 Présidence de M. CALMON, vice-président.

LE CREDIT DU TONKIN.

La discussion immédiate est votée.

M. Fournier s'étonne que depuis 1874 on n'ait pas fait sentir au roi d'Annam qu'il violait le traité conclu. Maintenant, parce qu'on a été un peu faible, on agit peut-être avec trop de précipitation et de rigueur.

L'orateur regrette qu'on ait repoussé le résultat des négociations de M. Bourrée.

Enfin, l'orateur espère que le gouvernement va reprendre les négociations avec le gouvernement de Pékin.

Il conclut ainsi : « Mon vote est acquis au crédit proposé, mais pas en ce qui concerne l'article 2. »

M. de Saint-Vallier répond que le traité signé par M. Bourrée contient des closes absolument inacceptables. La commission l'a jugé ainsi et vous pouvez vous en rapporter à elle. (Très-bien).

M. Lareinty : Le rapporteur n'a répondu que sur la question du commissaire civil.

M. de Saint-Vallier dit que la commission ayant proposé le rejet de l'article 2, il n'a pas à s'expliquer sur le sujet.

L'article 1^{er} est adopté.

M. Challemel-Lacour : Le gouvernement est décidé à envoyer un commissaire civil au Tonkin, parce qu'il a voulu prendre des garanties contre de généreux mais dangereux entraînements.

L'orateur poursuit : Nous connaissons nos officiers, leur savoir et ce qu'ils valent ; mais lorsque l'autorité politique et l'autorité militaire sont réunies dans les mains d'un soldat, il est à craindre que la politique soit sacrifiée au côté militaire. (Bruit).

Le commissaire civil aura pour mission de retenir l'action de nos forces dans certaines limites. Il n'interviendra pas dans la direction des opérations, qui seront courtes.

Le ministre s'attache à prouver que l'article 2 ne porte pas atteinte à l'exercice du pouvoir gouvernemental, et il ajoute que si certaines circonstances l'exigeaient, le gouvernement remplacerait le commissaire civil par un chef militaire.

Ce point de la critique est d'ailleurs secondaire. Il est urgent de voter immédiatement la loi et de ne pas la renvoyer à la Chambre. (Bruit à droite.)

Il y a un intérêt réel à ne pas retarder le vote de 48 heures.

A droite : il fallait présenter le projet plus tôt !

M. l'amiral Jauréguiberry croit que puisque les règles administratives sont susceptibles de modifications, la Chambre ne fera pas de difficultés sérieuses à l'adoption des modifications que la commission propose, et il dit qu'il n'y a aucun inconvénient à rejeter l'article 2. (Très-bien !)

M. Challemel-Lacour : Nous n'avons repris l'article 2. (Ah ! ah !) Il n'y a donc pas lieu de provoquer un vote. (Bruit). Je me suis borné à regretter la suppression de cet article, qui entraînera le renvoi de la loi à la Chambre, par conséquent un retard. (Mouvements divers).

M. de Saint-Vallier observe que l'article

n'existant plus, il n'y a pas lieu de le mettre aux voix.

M. Buffet dit qu'on a le droit réglementairement de discuter un article voté par la Chambre, même alors que la commission du Sénat propose de supprimer cet article.

L'orateur maintient que l'article 2 ne peut être supprimé sans un vote. Il proteste contre la nouvelle organisation du Tonkin.

Il s'agit d'une opération commerciale. L'orateur consentira à voter le projet, mais à condition que les Annamites ne seront pas les Kroumirs de l'extrême Orient.

M. Challemel-Lacour expose que nous allons rendre notre protectorat effectif. Quelles mesures serons-nous obligés de prendre ? Vous me permettez de ne pas m'expliquer à cette heure. On ne peut tout prévoir, et nous ne voulons pas qu'il y ait méprise ni mécompte. (Très-bien ! à gauche.)

Mais ce que nous pouvons déclarer dès à présent, c'est que nous ferons une politique dans l'intérêt de la population tonkinoise et que nous la défendrons contre les exactions des mandarins.

Tout ce qui est faisable, nous essaierons de le faire. Mais nous ne devons pas affaiblir la confiance de la nation en elle-même. Quand cet appui est brisé, il est difficile de le retrouver. (Applaudissements.)

L'article 3 est adopté.

L'ensemble du projet est adopté par 239 voix contre 4.

Informations

Le Parlement croit savoir qu'il n'a pas été question jusqu'ici, dans les conseils du gouvernement, d'accorder une amnistie, le 14 juillet, aux prêtres qui ont encouru des peines disciplinaires.

— M. de Broglie interpellera M. Ferry au sujet des manuels de l'instruction civique.

— Le préfet de Maine-et-Loire annonce au ministre de l'intérieur qu'un grand nombre de sujets allemands viennent de s'abattre sur ce département, cherchant du travail dans toutes les communes riveraines de lignes du chemin de fer.

— On mande de Syracuse, le 21 mai : Le duc d'Amale est arrivé aujourd'hui.

— La Patrie annonce qu'un grand nombre de trésoriers-payeurs ont été mandés à Paris par le ministre des finances.

Ces fonctionnaires sont convoqués par région, et ils retourneront à leur poste sitôt après avoir eu une audience avec le ministre.

Espom, 32 mai.

Résultats des courses d'Espom :
 Le derby a été gagné par Saint-Blaise, à sir Johnstone.
 Highland-Chief, à lord Ellesmere, était deuxième.
 Gaillard, à lord Falmouth, troisième.
 Onze chevaux ont pris part à la course.

Les Fêtes du couronnement du Tzar.
 Paris, 24 mai.

Les fêtes du couronnement ont commencé hier avec l'entrée solennelle du tzar dans la ville de Moscou.

Le cortège impérial s'était formé à Pétrowski, à une lieue environ du Kremlin.

Sur tout le parcours, foule énorme, enthousiasme.

fectaient la Méditerranée pendant les derniers siècles, s'y retrouveraient encore et reconnaîtraient les observatoires d'où les femmes de leur harem épiaient leur retour.

Il en est de même pour le quartier du Centre, plus connu sous le nom de quartier Mohammed Chérif. Je l'ai visité dans tous les sens. Là, l'illusion est complète. On est à cent lieues de la France.

Assis au carrefour Kléber, à côté de la Zaouia (Ecole religieuse où un marabout enseigne le Coran), j'ai vu pendant près d'une demi-heure, défiler devant moi tous les types de l'Algérie, et pas un seul européen. Dévots faisant leurs ablutions ou se prosternant pieusement devant le tombeau du descendant du Prophète; barbier en plein air, aussi habile à arracher une dent qu'à dénuder un crâne; vanniers aux doigts agiles; bédouins paresseusement étendus sur les nattes d'un café ou couchés au soleil, le long du mur, soigneusement enveloppés dans leur burnous; mauresques affairées; négresses vendant leurs petits pains parfumés d'anis; marchands de beignets, de gâteaux au miel ou de bâtons de guimauve; spahis au manteau rouge, faisant une tache sanglante sur les blancs vêtements des autres indigènes; c'est un mélange indescriptible et un merveilleux tableau.

Les rues avoisinantes, chères aux peintres et aux aquarellistes, sont fécondes en surprises. En redescendant vers le port, j'allais à

l'aventure, admirant ces voies bizarres et inégales, aux recoins sombres, aux entrecroisements multiples, aux voûtes obscures, aux brusques tournants qui vous font passer, sans transition, de la nuit à la lumière. Ces contrastes se reproduisent à chaque instant, et toujours variés.

Jamais je n'ai plus vivement regretté de n'avoir pas suivi avec profit les leçons de mes professeurs de dessin. La plume est impuissante à rendre ces impressions et ces aspects, à moins d'être tenue par un Gauthier ou un Fromentin; pour ces paysages et ces couleurs, il faut le crayon ou le pinceau.

C'est le soir surtout, par une de ces nuits tièdes et sereines comme le sont les nuits d'Alger, que ces quartiers doivent être intéressants à parcourir, avec ces portes fermées, ces fenêtres grillées, ces maisons muettes, ces Arabes qui se glissent comme des fantômes, le long des murailles blanches avec lesquelles ils semblent se confondre.

Beau pays pour l'artiste et le poète, que cette ville étrange où se trouvent côte à côte des races si distinctes, des civilisations si différentes; en bas, le mouvement tumultueux, le commerce, la vie, les raffinements multipliés des grandes cités européennes; en haut, le silence, le mystère, les mœurs et les retraits impénétrés de l'Orient.

J. B.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,744 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescience. LÉON PERCIER, Instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage; en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

L'HOMME RÉGÉNÉRÉ par la méthode du docteur J. MERCIER. Impuissance et stérilité, épuisement, pertes séminales, maladies secrètes, Consultations et traitement par correspondance, 10, rue Vignon, Paris. — Brochure 1 fr. adressée sous enveloppe.

SOURDS ! ne vous désolerez plus, adressez-vous à M. Ramognino, qui, dans un but charitable, fait connaître gratuitement sa méthode, et bientôt vous entendrez, si vous n'êtes pas sourds de naissance; plus de 4,000 guérisons obtenues, tant en Amérique, en Italie et en France, ont valu à l'auteur 4 médailles d'or. — Extrait de quelques cures : M^{me} Marie Lavielle, à Pompadour (Corrèze), a été guérie d'une surdité de 7 ans; M. Senéquier, à la Môle (Var), d'une de trente ans; M. Vincent, épicier, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; M. Morand, à Istres, d'une de 15 ans, etc. — S'adresser franco à M. Ramognino, Docteur de l'Université américaine, à Marseille.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bons au Goudron du Dr GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix; la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE **CONSTIPATION**

Hémorroïdes, Congestion cérébrale, Bile, Manque d'appétit, Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants, Dames enceintes ou en couches, Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris et Pharmacies, Boîte 2.50.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

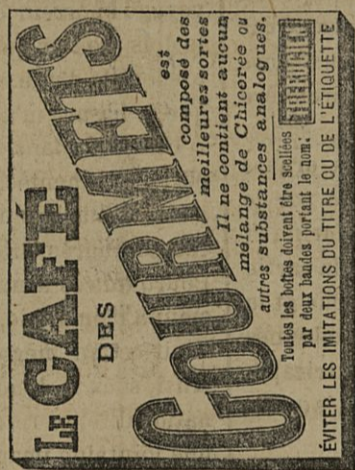
M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

LA **VELOUTINE** est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY, INVENTEUR 9, Rue de la Paix. — Paris.



AVIS CESSIION D'ÉTABLISSEMENT A PARIS.

Pour cause de santé, un industriel à la tête d'importante fabrication de mécanique spéciale unique en France, réalisant un bénéfice minimum garanti de 30 0/0 net, céderait son établissement pour le prix des marchandises et du matériel estimés à 150.000 fr. Il laisserait partie du prix dans la maison si l'acquéreur le désirait. S'adresser à M. Vasseur, 2, rue St-Lazare, Paris.

A LOUER Présentement **UN APPARTEMENT** DE SIX PIÈCES AUX TILLEULS, Rue du Lycée, 27.

POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infailible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant: A Layton.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS Jeune, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

Maison de confiance

O. DELORD

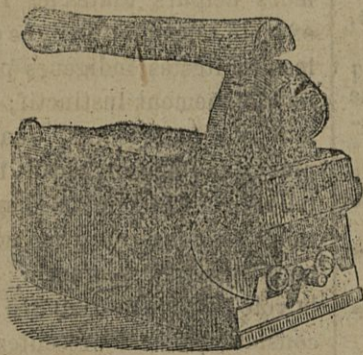
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné** 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.) Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.